

F43 - Formulaire de protection incendie

Pour les projets de compétence cantonale (selon annexe II du RLATC)

Nombre d'exemplaires requis: 3

Remarques préalables:

Remplir un formulaire par bâtiment. Les constructions annexes font partie du bâtiment.

Il n'est pas nécessaire de remplir un formulaire pour les projets d'aménagement de terrasse extérieure, de ligne à haute tension, de gazoduc et d'antenne de télécommunication.

N° CAMAC 234788

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU PROJET

Commune 1260 Nyon
Parcelle 5166
Lieu-dit et/ou adresse Route de St-Cergue

Description du projet

Construction de trois villas contiguës

Propriétaire(s)

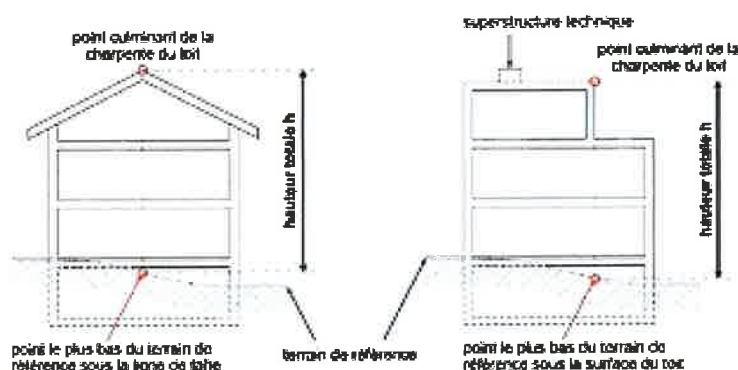
Huus-Invest Sàrl
Chemin des Rigoles 4
1196 Gland

2. DESCRIPTION DU BÂTIMENT

N° ECA ou identification unique du bâtiment dans le projet

Hauteur du bâtiment

A remplir dans TOUS LES CAS pour l'ensemble du bâtiment et pas uniquement pour la zone des travaux concernée



Les superstructures techniques, par exemple celles concernant les ascenseurs, les escaliers, les ventilations, les conduits de fumée ou les installations solaires peuvent dépasser le point culminant de la toiture. Les dispositions de l'Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine de la construction (AIHC) sont applicables.

Hauteur totale du bâtiment en m. 7.50

Géométrie du bâtiment au sens de l'AEAI

Faible hauteur ($H \leq 11$ m)

Taille réduite

Annexe

Moyenne hauteur (11 m < $H \leq 30$ m)

Bâtiment élevé ($H > 30$ m)

Détail du bâtiment

Nombre de niveaux hors terre

Nombre de niveaux souterrains

Sont considérés comme niveaux tous les niveaux complets hors terre, les combles et l'attique.

Sont considérés comme niveaux souterrains les niveaux dont plus de 50 % de la surface des murs extérieurs sont situés sous terre. Les niveaux intermédiaires dont la surface représente plus de 50 % de la surface de plancher sont considérés comme niveaux complets.

Niveau	Surface [m ²]	Utilisation ou affectation
-1	192.00	Caves - buanderies - chaufferie
0	192.00	Entrées - salons - cuisines
+1	192.00	Chambres - salle de bain
+2	80.00	Chambre - salle de douche

3. DÉTERMINATION DU DEGRÉ D'ASSURANCE QUALITÉ

Degré 1 : la planification et le suivi de l'exécution doivent être réalisés par une personne disposant de bonnes connaissances des prescriptions de protection incendie de l'AEAI.

Degré 2 : la planification et le suivi de l'exécution doivent être réalisés par un spécialiste AEAI en protection incendie.

Degré 3 : la planification et le suivi de l'exécution doivent être réalisés par un expert AEAI en protection incendie.

Pour la demande de permis de construire, des plans de protection incendie sont requis.

Les plans et concepts de protection incendie peuvent être réalisés selon le guide AEAI 2003-15, téléchargeable sur le site <http://www.ppionline.ch/fr>

Affectation	Non concerné	Bâtiment de faible hauteur H ≤ 11 m	Bâtiment de moyenne hauteur 11 m < H ≤ 30 m	Bâtiment élevé H > 30 m
<input checked="" type="checkbox"/> Cocher les cases correspondantes				
Habitation individuelle et collective	<input type="checkbox"/> -	<input checked="" type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Parking				
- hors terre et/ou au 1 ^{er} et/ou 2e sous-sol	<input type="checkbox"/> -	<input checked="" type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
- au 3e sous-sol et inférieur	<input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
Locaux de bureaux / administratif	<input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
École / crèche / garderie	<input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Bâtiments d'exploitations agricoles	<input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Commerces / locaux publics	<input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
Grand magasin (surface par compartiment coupe-feu > 1'200m ²)	<input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
Locaux recevant un grand nombre de personnes (>300)	<input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
Bâtiments et ouvrages de l'industrie ou de l'artisanat avec:				
- charge thermique ≤ 1'000 MJ/m ²	<input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
- charge thermique > 1'000 MJ/m ²	<input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
Entrepôts à hauts rayonnages (h > 7,5 m)	<input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
Établissements d'hébergement				
- type A (> 20 patients - hôpitaux - EMS - etc.)	<input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
- type B (> 20 clients - hôtels - etc.)	<input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
- type C (> 20 randonneurs - refuges de montagne - etc.)	<input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
Bâtiments d'affectation inconnue	<input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
Affectation non précisée ci-dessus et dont le rattachement à une catégorie ne semble pas évident. Préciser cette affectation:	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *

* Le degré d'assurance qualité sera fixé par l'autorité, spécifiquement.

Identification des dangers <input checked="" type="checkbox"/> Cocher les cases correspondantes	Non concerné	Bâtiment de faible hauteur H ≤ 11 m	Bâtiment de moyenne hauteur 11 m < H ≤ 30 m	Bâtiment élevé H > 30 m
Murs extérieurs: revêtements et/ou isolations thermiques intégrés dans les revêtements de murs extérieurs contenant des matériaux combustibles	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input checked="" type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	Interdit
Systèmes porteurs ou éléments formant compartiments coupe-feu contenant des matériaux combustibles ou une enveloppe	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input checked="" type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
Système porteur ou éléments formant compartiments coupe-feu avec enduit de protection incendie projeté ou systèmes de peintures intumescentes	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2**	<input type="checkbox"/> 2**	<input type="checkbox"/> 3**
Cours intérieures couvertes	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
Façades double peau	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
Protection incendie assurée dans une large mesure par des équipements techniques et/ou des mesures de protection incendie dans l'exploitation. (Dans le cadre d'un concept à l'objet)	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
Total cumulé des compartiments coupe-feu > 12'000 m ²	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
Compartiment coupe-feu de surface > 7'200 m ²	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
Projets de transformation, de rénovation et de réaffectation, sans interruption de l'exploitation, de locaux recevant un grand nombre de personnes (>300)	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
Matières dangereuses: gaz inflammables - 100 kg ≤ quantité ≤ 1'000 kg	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
- 1'000 kg < quantité	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *
Matières dangereuses: liquides facilement inflammables (point éclair inférieur à 30°C) - 450 l ≤ quantité ≤ 2'000 l	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
- 2'000 l < quantité	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *
Matières dangereuses: pneumatiques et leurs dérivés - 1 tonne ≤ quantité ≤ 60 tonnes	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
- 60 tonnes < quantité	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *
Matières dangereuses: feux d'artifice - 50 kg ≤ quantité ≤ 300 kg	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
- 300 kg < quantité	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *
Matières dangereuses présentant un danger pour l'homme ou l'environnement en cas d'incendie - 100 kg ≤ quantité ≤ seuil OPAM	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
- seuil OPAM < quantité	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *
Locaux ou zones où existe un danger d'explosion	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
Recours à des méthodes de preuves en PI - Étude dans le cadre d'un concept standard AEAI	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3
- Concept à l'objet	<input checked="" type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 3

* Le degré d'assurance qualité sera fixé par l'autorité, spécifiquement.

** L'utilisation d'un système de peinture intumescente est soumise à l'autorisation de l'autorité de protection incendie

ESTIMATION DU DEGRÉ D'ASSURANCE DU BÂTIMENT

Degré d'Assurance Qualité (DAQ) pour le bâtiment dans sa globalité

Identifier le degré d'assurance qualité le plus élevé coché dans les 2 tableaux précédents

1

Degré AQ proposé pour le projet

(Cas de travaux ayant un impact limité sur le concept de protection incendie existant du bâtiment)

1

Commentaires / justifications

Obligatoire si DAQ différent

4. APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE PROTECTION INCENDIE (PPI)

Les indications des mesures de protection (distances de sécurité, système porteur, compartimentage coupe-feu, voies d'évacuation, dispositifs d'extinction, systèmes de désenfumage, installations techniques de sécurité, etc.) doivent figurer sur les plans de protection incendie et les éventuels documents complémentaires annexes.

Concept standard de protection incendie, **sans écart** aux PPI AEAI 2015

Concept standard de protection incendie, **avec déviations** aux PPI AEAI 2015 (NPI Art. 11)

Lister les **déviations** aux PPI AEAI **avec les mesures compensatoires** permettant de justifier d'une sécurité équivalente (détail complet des justificatifs à annexer au formulaire)

Concept de protection incendie spécifique à l'objet, **recourant à des méthodes de preuves**

Un concept de protection incendie justifié avec des méthodes de preuves doit être établi par le Responsable Assurance Qualité du projet et fourni avec le dossier d'enquête CAMAC.

Attention: admis uniquement en degré 3 d'assurance qualité (voir tableau d'identification des dangers).

5. PRÉCISIONS RELATIVES AUX ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INCENDIE (E.P.I) IEFC, PROTECTION CONTRE LA Foudre, SPK ET DI

La division prévention de l'ECA doit être avertie pour toute création/modification/suppression de ces E.P.I.

Installations d'Extraction de Fumée et Chaleur (IEFC) <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné			
Dans le cadre du projet, cette installation est	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> Nouvelle	<input type="checkbox"/> Supprimée
Au sens de l'AEAI, cette installation est	<input type="checkbox"/> Obligatoire	<input type="checkbox"/> Volontaire	
Voies d'évacuations/locaux avec IEFC			
Commentaires/justifications			

Installation de protection contre la foudre * <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné			
Dans le cadre du projet, cette installation est	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> Nouvelle	<input type="checkbox"/> Supprimée
Au sens de l'AEAI, cette installation est	<input type="checkbox"/> Obligatoire	<input type="checkbox"/> Volontaire	
Commentaires/justifications			

Installation sprinkler * <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné			
Dans le cadre du projet, cette installation est	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> Nouvelle	<input type="checkbox"/> Supprimée
Au sens de l'AEAI, cette installation est	<input type="checkbox"/> Obligatoire	<input type="checkbox"/> Volontaire	
La protection du bâtiment est	<input type="checkbox"/> Totale	<input type="checkbox"/> Partielle	
Commentaires/justifications			

Installation de détection incendie * <input checked="" type="checkbox"/> Non concerné			
Dans le cadre du projet, cette installation est	<input type="checkbox"/> Existante	<input type="checkbox"/> Nouvelle	<input type="checkbox"/> Supprimée
Au sens de l'AEAI, cette installation est	<input type="checkbox"/> Obligatoire	<input type="checkbox"/> Volontaire	
La protection du bâtiment est	<input type="checkbox"/> Totale	<input type="checkbox"/> Partielle	
Commentaires/justifications			

* L'ECA rappelle que certains E.P.I peuvent faire l'objet d'une participation financière, veuillez consulter le site www.eca-vaud.ch

6. VALIDATION DU FORMULAIRE

Par leur signature, chacune des parties concernées atteste que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts.

Déclaration du Responsable Assurance Qualité (RAQ) pour la phase de planification du projet (personne physique)

Nom, prénom Emch Michel
 Entreprise NEDA Architecture SA
 Adresse professionnelle Rue du Vieux-Village 8
 1266 Duillier
 Téléphone 022 994 74 54
 Email neda@neda.swiss


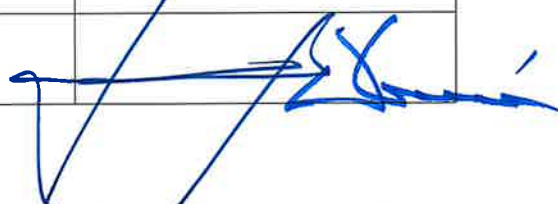
RAQ Exécution Le RAQ s'annonce également pour la phase d'exécution du projet

Qualification obligatoire

AQ 2 et 3 Titre AEAI n° HPI

AQ 1 Déclare disposer de bonnes connaissances des prescriptions de protection incendie de l'AEAI, des procédures administratives applicables et dans la mise en œuvre de l'assurance qualité en protection incendie (DPI 11-15 - 5.1.3)

Date Visa

	Le propriétaire	Le maître de l'ouvrage	Le mandataire
Date	27.06.2024		25.06.2024
Nom et visa			

Bases légales et renseignements pratiques

- Loi du 27 mai 1970 sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels (LPIEN)
- Règlement du 28 septembre 1990 d'application de la loi du 27 mai 1970 sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels (RLPIEN)
- Règlement concernant les prescriptions sur la prévention des incendies (RPPI)
- Directives de protection incendie 2015 de l'AEAI

Les «Prescriptions de Protection incendie» peuvent être obtenues directement auprès de:

AEAI

Bundesgasse 20

Case postale 8576

3001 Berne

T. +41 31 320 22 22

Fax +41 31 320 22 99 ou **consultables et téléchargeables gratuitement sur le site internet:** www.ppionline.ch/fr

1. Informations générales

Description de l'ouvrage	Construction de trois villas contiguës
Commune	Nyon
Construction existante ?	Non
Parcelle	5166
Maître de l'ouvrage	Huus-Invest Sàrl
Mandataire principal	NEDA Architecture SA
Type construction	ECA_V - Construction avec occupation faible
Dangers	Inondations par crues des cours d'eau



2. Danger - Inondations par crues des cours d'eau

2.1 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	nul
La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'une inondations par crues des cours d'eau ?	Non
Précision sur l'événement	---
Mesure de protection existante pour le bâtiment	Non
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Non

2.2 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Vulnérabilité de la construction

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Vulnérabilité des biens

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

2.3 Résultats - Inondations par crues des cours d'eau

Résultat	N/A
Action	Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire.

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et le mandataire principal / le bureau spécialisé attestent que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Attention, le résultat de l'analyse ci-dessus ne dispense pas de la nécessité d'une autorisation spéciale.

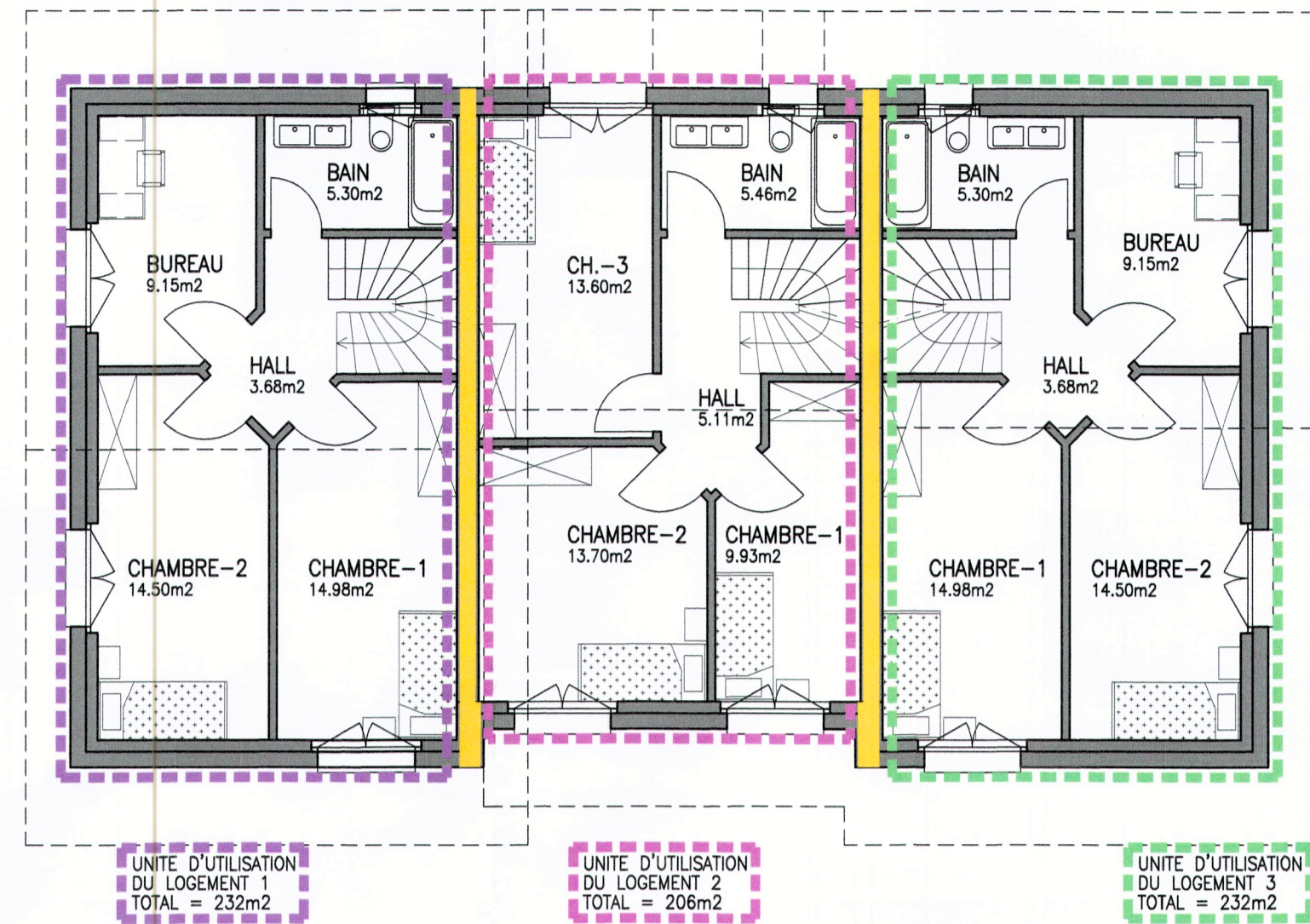
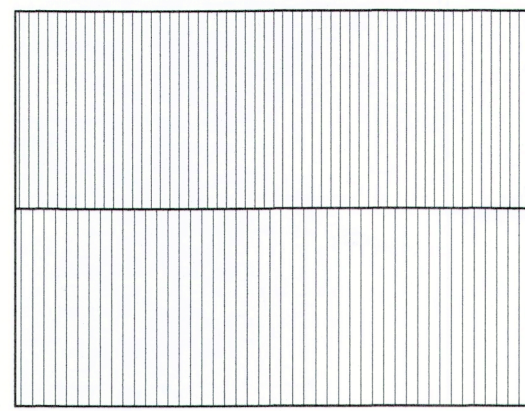
**Lieu - date - signature du maître
d'ouvrage**

Muller 27.06.24
MSyn

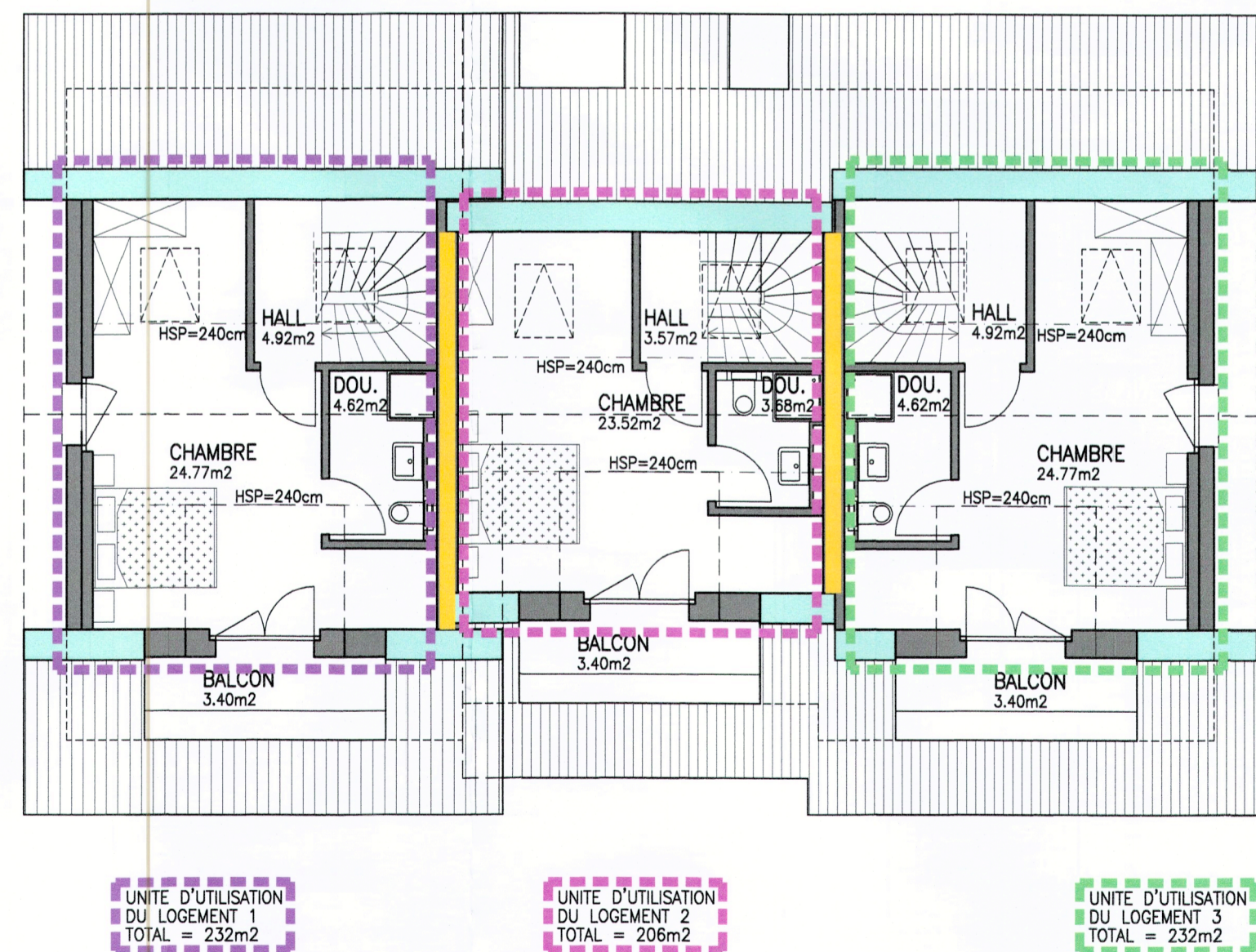
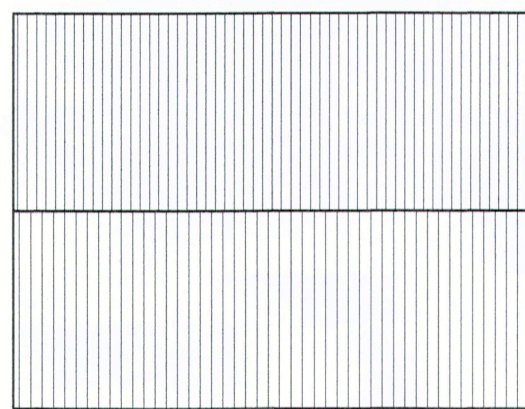
**Lieu - date - signature du mandataire
principal ou le bureau spécialisé
Raison sociale**

DVILLIER 25.06.24
[Signature]

DESCRIPTION DU BATIMENT		MESURES CONSTRUCTIVES			
Géométrie du bâtiment	faible hauteur <11 mètres	Résistance au feu EI60-RF1		Sortie de secours	
Niveaux complets	2	Résistance au feu EI90		Fermeture automatique (ferme-porte)	
Niveaux souterrains	1	Résistance au feu EI60		Fermeture d'urgence selon EN179	
Assurance qualité	Degré1	Résistance au feu EI30		Porte/portail EI30	
MESURES POUR SDIS					
Accès principal sapeurs-pompiers		RF1		Largeur des voies d'évacuation >1.2m	1.20m
Accès et aire de manœuvre des sapeurs-pompiers		MESURES TECHNIQUES			
Ouvrant de désenfumage (exemple 0.5m2)		Voie d'évacuation verticale		Nombres d'occupants pers.
Tableau de commande de désenfumage		Voie d'évacuation horizontale		Toutes les portes dans les parois formant compartiment coupe-feu sont EI30	
Local / zone avec éclairage de sécurité		MESURES ORGANISATIONNELLES			
Aucun stockage de matières dangereuses					



ETAGE 1:100



COMBLES 1:100

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE TROIS VILLAS CONTIGUES A LA ROUTE DE ST-CERGUE SUR LA PARCELLE N°5166 - 1260 NYON



www.neda.swiss - neda@neda.swiss
 Téléphone +41 22 994 74 54
 Rue du Vieux-Village 8
 1266 DUILLIER - CH

MAITRE DE L'OUVRAGE

HUUS INVEST
 CHEMIN DES RIGOLAS 4
 1196 GLAND

NUMERO PLAN 293.18

1er ETAGE
 & COMBLES
 CONCEPT INCENDIE

DATE DU PLAN 20.06.24

DATE REVISION

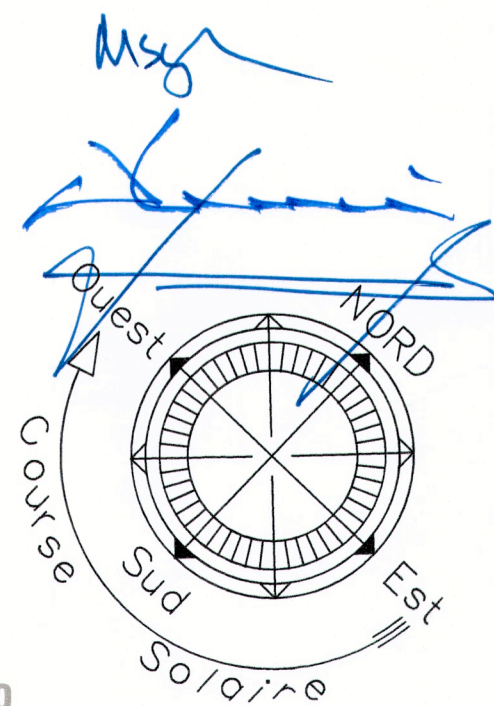
ECHELLE 1:100

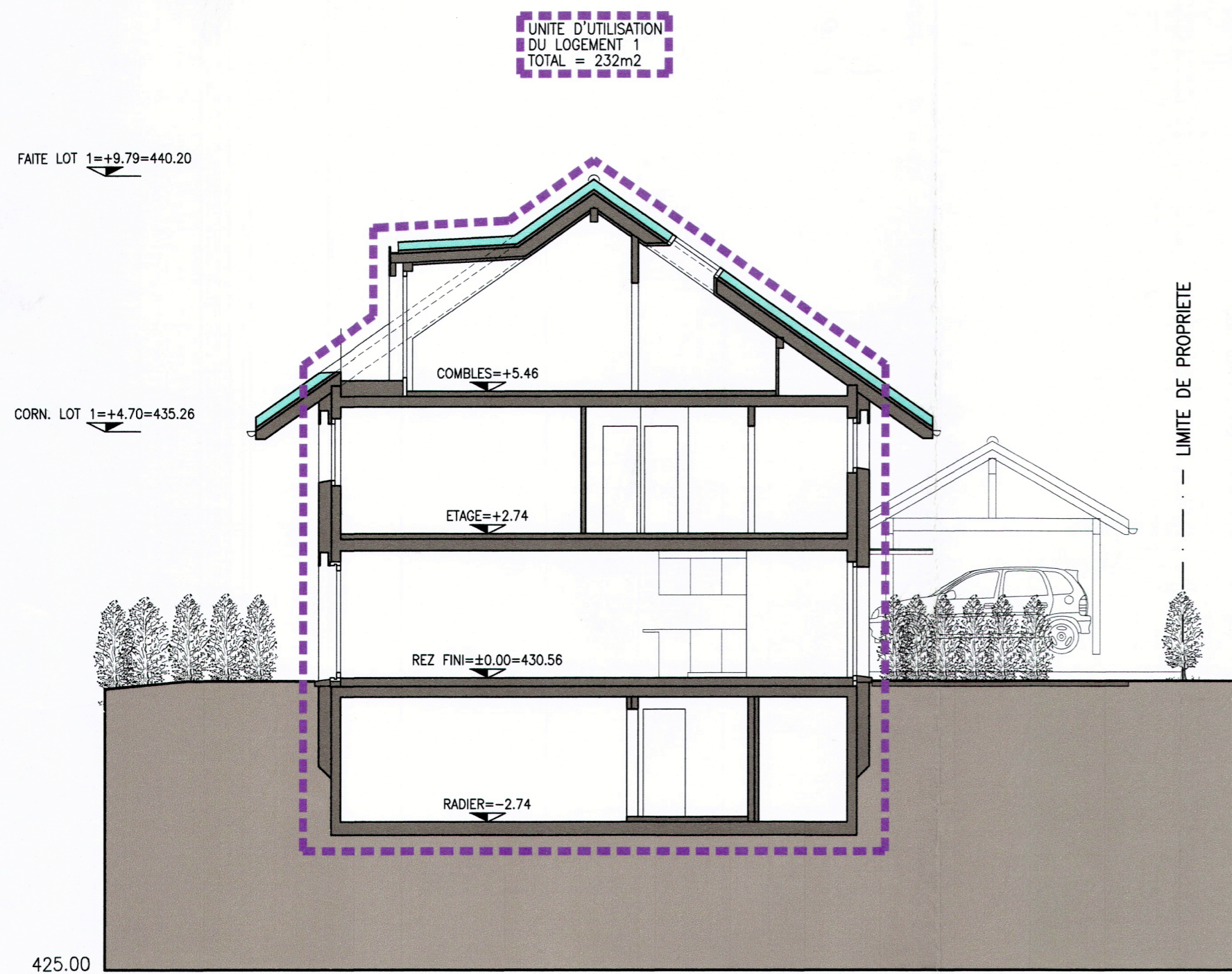
FORMAT PLAN 63x60

DESSINATEUR AG

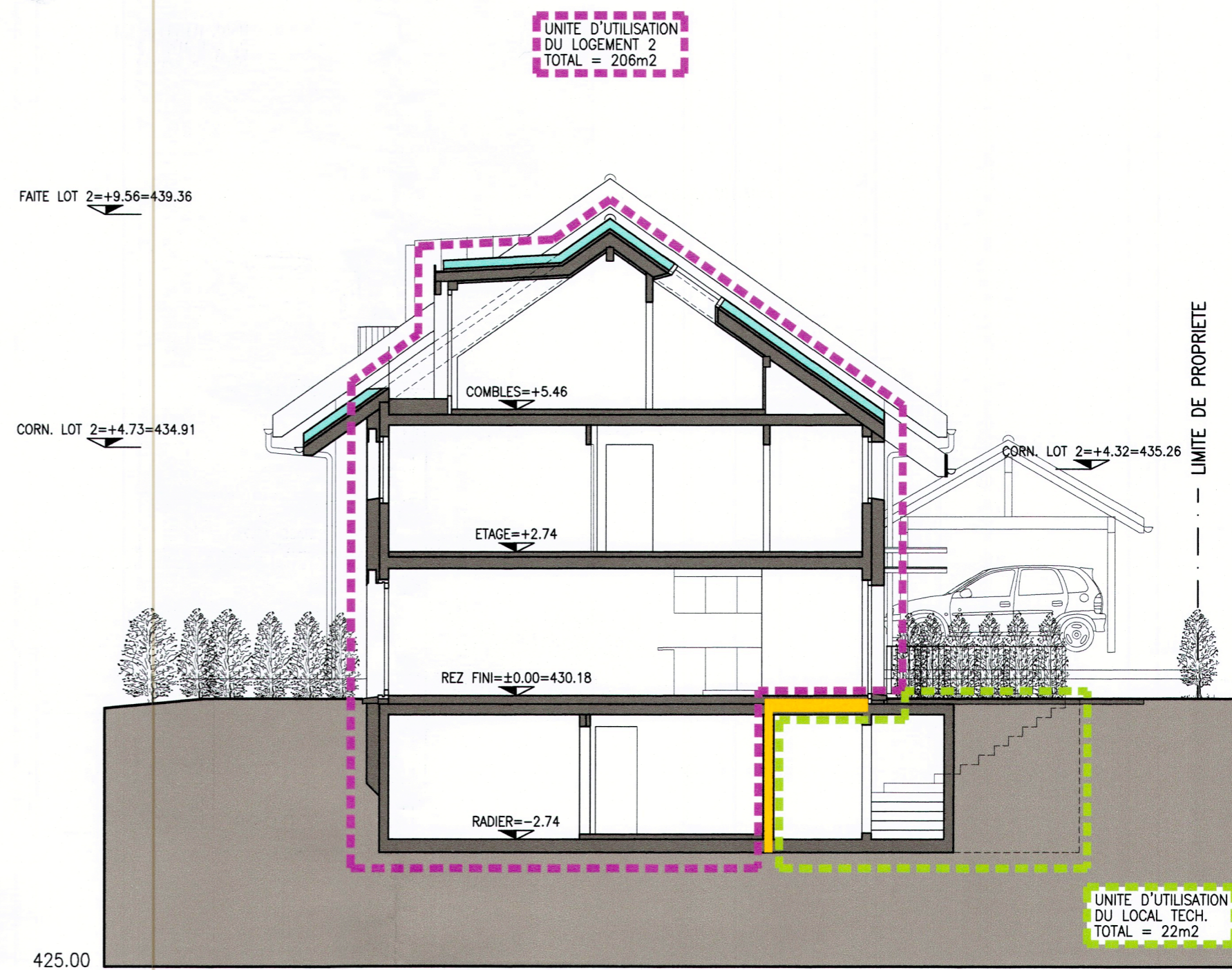
NIVEAU DE REFERENCE:

LOT 1 = 430.56 / LOT 2 = 430.18 / LOT 3 = 429.80

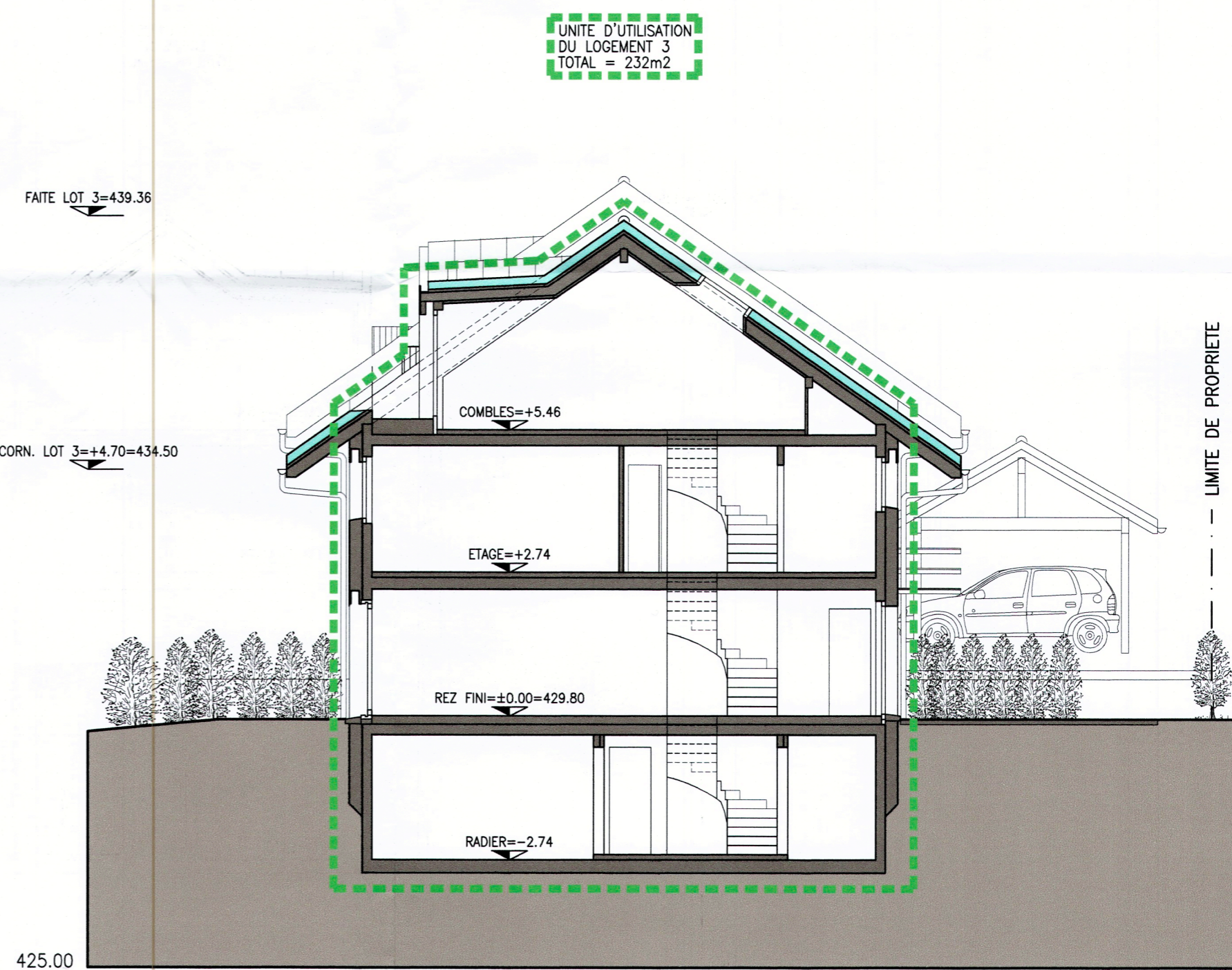




COUPE A-A



COUPE B-B



COUPE C-C

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE TROIS VILLAS CONTIGUES A LA ROUTE DE ST-CERGUE SUR LA PARCELLE N°5166 - 1260 NYON



www.neda.swiss - neda@neda.swiss
 Téléphone +41 22 994 74 54
 Rue du Vieux-Village 8
 1266 DUILLIER - CH

MAITRE DE L'OUVRAGE

HUUS INVEST
 CHEMIN DES RIGOLES 4
 1196 GLAND

NUMERO PLAN **293.19**

COUPES A, B & C
 CONCEPT INCENDIE

DATE DU PLAN **20.06.24**

DATE REVISION

ECHELLE **1:100**

FORMAT PLAN **63x60**

DESSINATEUR **AG**

NIVEAU DE REFERENCE:

LOT 1 = 430.56 / LOT 2 = 430.18 / LOT 3 = 429.80

M.S.

DESCRIPTION DU BATIMENT		MESURES CONSTRUCTIVES			
Géométrie du bâtiment	faible hauteur <11 mètres	Résistance au feu EI60-RF1		Sortie de secours	
Niveaux complets	2	Résistance au feu EI90		Fermeture automatique (ferme-porte)	
Niveaux souterrains	1	Résistance au feu EI60		Fermeture d'urgence selon EN179	
Assurance qualité	Degré1	Résistance au feu EI30		Porte/portail EI30	
MESURES POUR SDIS		RF1		Largeur des voies d'évacuation >1.2m	1.20m
Accès principal sapeurs-pompiers		Voie d'évacuation verticale		Nombres d'occupants pers.
Accès et aire de manœuvre des sapeurs-pompiers		Voie d'évacuation horizontale		Toutes les portes dans les parois formant compartiment coupe-feu sont EI30	
Ouvrant de désenfumage (exemple 0.5m²)		MESURES ORGANISATIONNELLES			
Tableau de commande de désenfumage		Aucun stockage de matières dangereuses			
Local / zone avec éclairage de sécurité					

DESCRIPTION DU BATIMENT		MESURES CONSTRUCTIVES	
Géométrie du bâtiment	faible hauteur <11 mètres	Résistance au feu E160-RF1	Sortie de secours
Niveaux complets	2	Résistance au feu E190	Fermeture automatique (ferme-porte)
Niveaux souterrains	1	Résistance au feu E160	Fermeture d'urgence selon EN179
Assurance qualité	Degré1	Résistance au feu E130	Porte/portail E130
MESURES POUR SDIS		MESURES TECHNIQUES	
Accès principal sapeurs-pompiers		RF1	Largeur des voies d'évacuation >1,2m
Accès et aire de manœuvre des sapeurs-pompiers		Voie d'évacuation verticale	Nombres d'occupants pers.
Tableau de commande de désenfumage		Voie d'évacuation horizontale	Toutes les portes dans les parois formant compartiment coupe-feu sont E130
Local / zone avec éclairage de sécurité		MESURES ORGANISATIONNELLES	
		Aucun stockage de matières dangereuses	

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE TROIS VILLAS CONTIGUES A LA ROUTE DE ST-CERGUE SUR LA PARCELLE N°5166 - 1260 NYON



www.neda.swiss - neda@neda.swiss
 Téléphone +41 22 994 74 54
 Rue du Vieux-Village 8
 1266 DUILLIER - CH

MAITRE DE L'OUVRAGE

HUUS INVEST
 CHEMIN DES RIGOLE 4
 1196 GLAND

NUMERO PLAN 293.16

SOUS-SOL
 CONCEPT INCENDIE

DATE DU PLAN 20.06.24

DATE REVISION

ECHELLE 1:100

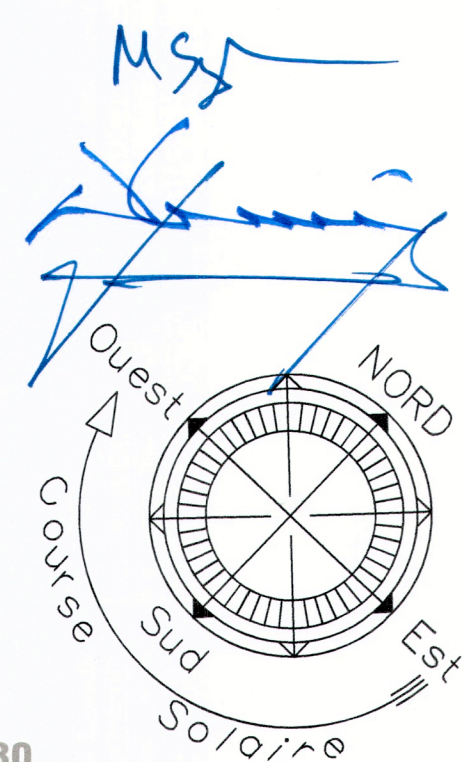
FORMAT PLAN 84x60

DESSINATEUR AG

NIVEAU DE REFERENCE:

LOT 1 = 430.56 / LOT 2 = 430.18 / LOT 3 = 429.80

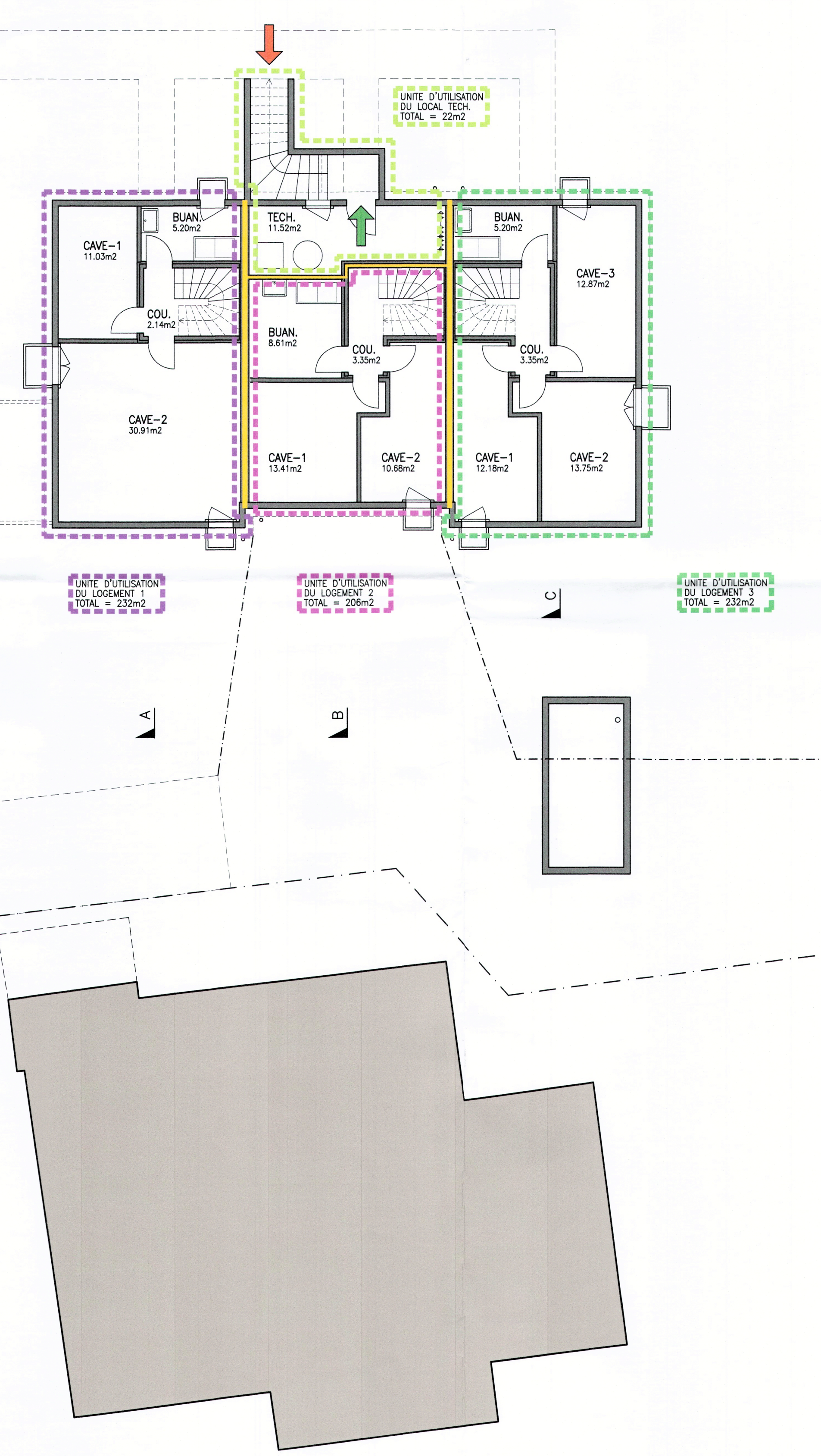
M:\NYON\HUUS INVEST-5166\INCENDIE.dwg



Route de Saint-Cergue

Limite des constructions selon Plan d'alignement du 19 juillet 1933

Limite des constructions selon Plan d'alignement du 6 mai 1955



889

1250

946

1250

1495

DESCRIPTION DU BATIMENT		MESURES CONSTRUCTIVES	
Géométrie du bâtiment	faible hauteur <11 mètres	Résistance au feu E160-RF1	Sortie de secours
Niveaux complets	2	Résistance au feu E190	Fermeture automatique (ferme-porte)
Niveaux souterrains	1	Résistance au feu E160	Fermeture d'urgence selon EN179
Assurance qualité	Degré1	Résistance au feu E130	Porte/portail E130
MESURES POUR SDIS		RF1	Largeur des voies d'évacuation >1.2m
Accès principal sapeurs-pompiers	→	Voie d'évacuation verticale	Nombres d'occupants pers.
Accès et aire de manœuvre des sapeurs-pompiers	↗	Voie d'évacuation horizontale	Toutes les portes dans les parois formant compartiment coupe-feu sont E130
MESURES TECHNIQUES		MESURES ORGANISATIONNELLES	
Ouvrant de désenfumage (exemple 0.5m ²)	0.0...m ²	Aucun stockage de matières dangereuses	
Tableau de commande de désenfumage	EPC-TC		
Local / zone avec éclairage de sécurité	⊗		

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE TROIS VILLAS CONTIGUES A LA ROUTE DE ST-CERGUE SUR LA PARCELLE N°5166 - 1260 NYON



www.neda.swiss - neda@neda.swiss
 Téléphone +41 22 994 74 54
 Rue du Vieux-Village 8
 1266 DUILLIER - CH

MAITRE DE L'OUVRAGE

HUUS INVEST
 CHEMIN DES RIGOLLES 4
 1196 GLAND

NUMERO PLAN 293.17

REZ DE CHAUS. & AMENAGEMENTS EXT.
 CONCEPT INCENDIE

DATE DU PLAN 20.06.24

DATE REVISION

ECHELLE 1:100

FORMAT PLAN 84x60

DESSINATEUR AG

NIVEAU DE REFERENCE:

LOT 1 = 430.56 / LOT 2 = 430.18 / LOT 3 = 429.80

M:\NYON\HUUS INVEST-5166\INCENDIE.dwg

